



Cadenassage – Général

Durée (6 h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

En vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, il est obligatoire de cadenasser les sources d'énergie d'un équipement sur lequel des travailleurs interviennent (art. 188.2).

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître la réglementation applicable
- Comprendre les dangers auxquels les travailleurs sont exposés
- Savoir évaluer les risques
- Identifier les sources d'énergie et les points d'interruption d'un équipement
- Élaborer une fiche de cadenassage
- Effectuer un suivi du programme de cadenassage

ACTIVITÉS

- Formation théorique
- Examen théorique

CONTENU

- La réglementation
- Les accidents
- L'appréciation du risque
- La mise à énergie zéro
- Le programme de cadenassage
- Identification des dispositifs d'isolement
- Le matériel de cadenassage
- La fiche de cadenassage
- Les procédures générales
- Les contrôles et les audits